



Paris, le 06 mars 2009

GT INFORMATIQUE DU 04 MARS 2009 ENTRE FLOU ET CERTITUDES

Ce premier groupe de travail « informatique » de l'ère DGFIP est finalement présidé (à l'origine il devait l'être par Mme Véronique BIED-CHARRETON, chef du Service des Systèmes d'Information) par Philippe RAMBAL, Directeur Adjoint chargé du pilotage du réseau et de ses moyens.

De fait, il a pris un caractère plus politique que technique qui a modifié sensiblement son contenu et son déroulement. Tous les sujets de l'ordre du jour ont été abordés, mais plutôt de manière assez générale et sans entrer véritablement dans l'examen détaillé de toutes les fiches, à l'exception de celle relative à l'organisation territoriale des services informatiques.

L'étude de la fiche relative à l'assistance nous a permis, sans entrer totalement dans l'analyse de la chaîne de travail, de nous exprimer sur l'assistance de proximité et sur ses acteurs.

D'autres, comme celui de l'harmonisation indemnitaire des personnels informaticiens, non prévus au départ, ont occupé une large partie des échanges entre l'administration et les organisations syndicales.

En préambule, le Directeur Adjoint a indiqué que le changement de présidence marquait l'importance accordée par la Direction Générale aux sujets de l'informatique, aux missions, aux structures et aux personnels de ses structures. Il a précisé que ce groupe de travail inaugurerait un cycle rythmé (trimestriel) et continu de rencontres avec les représentants du personnel sur le dossier.

L'Union SNUI-SUD Trésor s'est félicitée de la reprise de ce type de rencontres qui, bien qu'un moment interrompues, fonctionnaient dans l'ex DGI et permettaient d'aborder, en continuité, les problématiques liées à l'informatique.

Après l'ouverture du groupe de travail par le DGA, la délégation de l'Union SNUI-SUD Trésor a tenu à évoquer le décès, sur son lieu de travail, d'une collègue des services centraux, adhérente de notre organisation, en poste à Nantes, à la Tour Bretagne. Nous tenions ainsi à nous associer au douloureux émoi et à la tristesse que ressentent ses collègues de travail et ses proches.

Dans sa déclaration liminaire, l'Union SNUI-SUD Trésor a rappelé ses principales revendications, notamment celles concernant le maintien de tous les sites, le renforcement des garanties pour tous les agents, le droit individuel pour chacun de choisir de continuer d'exercer dans la sphère informatique, la responsabilité de l'administration d'assumer ces choix stratégiques et technologiques et d'assurer un plan de charges suffisant au maintien de tous les emplois dans les CSI et dans les DIT.

L'Union SNUI-SUD Trésor a évoqué à ce titre la **mission d'éditique**, en voie de disparition dans les DIT, ainsi que les évolutions de cette mission, notamment avec la montée en puissance du centre national d'éditique de Meyzieux. Pour l'Union, la DGFIP disposera, à terme, de tous les moyens techniques pour réaliser en interne toutes ces éditions.

Concernant la situation des personnels des DIT, la fusion semble pouvoir leur offrir de nouvelles perspectives professionnelles, notamment dans les villes où cohabitent DIT et CSI.

Nous avons également souligné que, depuis le 10 juillet 2008, aucune rencontre n'avait eu lieu sur le sujet pourtant central de l'informatique et que le silence de l'administration était particulièrement anxiogène pour les personnels, d'autant que de nombreux bruits de couloirs venaient alimenter les craintes des agents.

Nous avons par ailleurs exhorté la DG à plus de transparence, notamment par la fourniture, au fur et à mesure de leur tenue, des conclusions des groupes de travail administratifs chargés de réfléchir aux évolutions de la sphère informatique.

Pour ce qui concerne **l'externalisation** et surtout la maîtrise de l'informatique par l'administration, l'Union SNUI-SUD Trésor estime que la DGFIP dispose des moyens humains pour faire baisser très sensiblement le recours aux intervenants extérieurs et de faire passer ainsi son taux dans des tranches marginales qui sont de nature à nous assurer que nous maîtrisons effectivement notre informatique.

C'est loin d'être le cas aujourd'hui et les personnels des bureaux d'étude ont bien le sentiment d'avoir été dépossédés de leur métier, sentiment que nous avons maintes fois rapporté dans les groupes de travail sans que l'administration n'en prenne la mesure. Cette situation, doublée d'une pression de plus en plus forte sur les délais et la qualité des prestations génère un stress particulièrement fort dans ces structures.

L'Union SNUI-SUD Trésor a demandé très solennellement au DG de se pencher très sérieusement sur ce problème.

Philippe RAMBAL a dit partager ce souhait de transparence, de lisibilité et de visibilité. Il s'est engagé, dans le cadre du cycle ouvert par ce groupe de travail, d'anticiper le plus possible la tenue des réunions afin que les organisations syndicales disposent du temps nécessaire à leur préparation.

Nous avons ensuite ajouté que nous espérons sortir de la réunion avec des réponses précises, mais que la lecture des documents préparatoires nous laissait quelques doutes quant à la capacité de l'administration à nous en fournir.

ORGANISATION TERRITORIALE : 32+17= 10 !

La première fiche traitait de la future organisation territoriale des services informatiques, DIT et CSI.

Comme le pressentait notre délégation, l'administration mettra bien en place des Directions Locales Informatiques (DLI). L'échéance, 2012, en est fixée, essentiellement en lien avec les prochaines échéances électorales (non connue précisément à ce jour).

Il est en effet impossible, comme cela est le cas pour les DLU, de mettre en place un paritarisme transitoire pour les structures informatiques, en particulier du fait de l'autonomie des CSI. C'est donc bien ce blocage technique qui empêche de passer immédiatement en DLI.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor, les problèmes et les dangers liés à la mise en place de ces supra structures, décrits dans notre compte-rendu du GT du 10 juillet sont toujours d'actualité et même s'ils sont repoussés à l'horizon 2012. D'autant que l'administration affirme ne pas avoir arrêté la moindre cartographie.

L'Union SNUI-SUD Trésor consultera, après les avoir informés, les personnels sur cette échéance.

Le DGA a ensuite tenté de sonder les organisations syndicales sur ce sujet comme sur celui des propositions contenues dans la fiche préparatoire concernant la période antérieure à 2012.

Le pilotage fonctionnel des DIT sera conduit directement par le Service des Systèmes d'information en lien avec les chefs de DIT. Les personnels des DIT continuent quant à eux à

être gérés par les TG ou les DLU. La DG s'interrogeait (et nous interrogeait) sur l'opportunité de transformer les DIT en services à compétence nationale (SCN) avant 2012. Sur ce dernier point, l'Union SNUI-SUD Trésor a indiqué qu'il lui paraissait inutile d'ajouter du trouble à une situation déjà bien compliquée.

Au final les DIT ne devraient pas être transformés en SCN.

Pour la mise en place des DLI, l'Union SNUI-SUD Trésor estime :

- qu'il est impossible de se déterminer sur des aspects structurels sans aborder les missions, leurs évolutions ainsi que les moyens nécessaires à l'accomplissement de celles-ci.
- que la mise en place des DLI est une conséquence directe de la fusion. Opposée à la fusion, l'Union SNUI-SUD Trésor s'est déclarée, par principe, opposée à cette mise en place.

Philippe RAMBAL a marqué son accord sur notre proposition d'aborder rapidement le sujet missions ainsi que sur celle de la mise en place d'un schéma directeur informatique, avec un préalable, celui de définir son contenu. Par ailleurs il nous a informé de la confection, par l'administration, d'un document d'orientation stratégique pour l'informatique, autant d'éléments qui vont dans le sens de nos demandes de lisibilité et de visibilité.

ASSISTANCE : URGENCE !

Notre approche du dossier assistance s'appuyait sur un préalable, celui d'un examen complet de la chaîne de travail avant toute réflexion sur les structures. L'Union SNUI-Sud Trésor s'est également prononcé pour que soit examinée de manière prospective l'avenir de la mission d'assistance en lien avec les évolutions technologiques qui permettent de moins en moins une résolution rapide des incidents, voir l'impossibilité de les résoudre sans les remonter en AD2 voir plus.

L'administration s'est engagée à tenir avant l'été un groupe de travail spécifique sur ce dossier.

L'Union SNUI-SUD Trésor à plusieurs fois fait état des revendications des agents des cellules micro-informatique et des GSM (gestionnaire de site micro), tant du point de vue de leur statut que de celui de leurs missions, largement minimisées dans les documents administratifs.

Sur ce point, Mme Bied-Charreton a indiqué, très clairement, que l'administration prenait bien en compte toute l'étendue des missions exercées et que celles-ci étaient décrites très précisément dans la note du 28 août 2003 qui demeure pour l'instant la référence.

Elle a aussi précisé que les missions des équipes de proximité seraient redéfinies dans le cadre de l'assistance unifiée.

Sur le sujet du statut, alors que l'ex DGI avait verrouillé la porte de la reconnaissance administrative des CMI et des GSM, Philippe RAMBAL l'a déclarée OUVERTE dans un souci « d'équité » et en englobant tous les acteurs de la future assistance de proximité.

Pour l'Union SNUI-Sud Trésor, il s'agit désormais de formuler clairement les revendications avec les personnels concernés. Elle réunira, le plus rapidement possible, et en tout état de cause avant la tenue du prochain groupe de travail sur l'assistance, une commission nationale spécialisée sur ce thème.

Enfin la délégation de l'Union a évoqué la situation indemnitaire des agents titulaires de la qualification de programmeur assistant utilisateur (PAU) au regard des règles qui définissent la manière dont la prime TAI est attribuée.

L'administration s'est engagée à établir un état des lieux, première étape à l'examen d'une éventuelle régularisation.

Plusieurs chantiers ouverts dans le domaine de l'assistance qui doivent mobiliser les agents concernés.

L'Union SNUI-SU Trésor restera attentive et vigilante pour faire aboutir les légitimes revendications des personnels.

HARMONISATION INDEMNITAIRE : INJUSTICE !

Plusieurs organisations syndicales ont souhaité aborder les problèmes engendrés par l'harmonisation indemnitaire des personnels informaticiens. Malgré nos approches différentes, chacun constate que cette harmonisation conduit de fait à nier les qualifications informatiques.

Philippe RAMBAL a justifié et défendu cette harmonisation, conforme pour lui dans l'esprit et dans la lettre aux annonces du Ministre.

« C'est justement l'esprit de cette harmonisation qui pose problème » a rétorqué la délégation de l'Union. Pour nous elle crée encore plus d'injustice et pour l'ensemble des agents.

Nous avons demandé et obtenu que ce sujet ne soit pas traité dans le cadre d'un groupe de travail informatique mais dans le cadre d'une réunion traitant de l'harmonisation des situations dites atypiques ou spécifiques (informaticiens, corps enseignants etc...). On ne peut pas en effet, selon nous, affirmer que les personnels techniques des structures informatiques sont d'abord des agents administratifs de la DGFIP, récuser l'idée de la création d'un corps d'informaticien et dans le même temps exiger un examen particulier de la situation indemnitaire globale de ces mêmes agents.

L'administration a répondu favorablement à cette demande et s'est engagée à trouver rapidement une date de réunion.

Au bout de cinq heures de débats, le sentiment de l'Union est partagé.

D'un côté nous avons obtenu quelques clarifications importantes, mais qui confirment nos inquiétudes, l'ouverture de quelques chantiers, mais sans certitudes qu'ils aboutissent à la satisfaction des revendications.

L'intervention des personnels pour peser sur les futures discussions et parer les mauvais coups demeure plus que jamais indispensable. Quelques certitudes, pas mal de flou, et du pain sur la planche !